

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La loi NOTRE a modifié l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

La commune de Poisy présente son rapport d'orientation budgétaire conformément à cette nouvelle réglementation.

1- CONTEXTE GENERAL

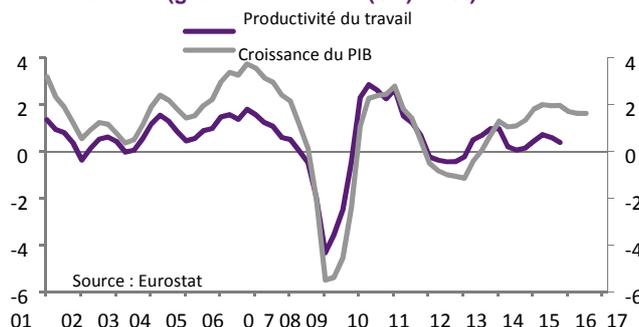
A- Le contexte économique et financier

La zone euro

Le contexte économique et financier s'est très légèrement amélioré en 2016.

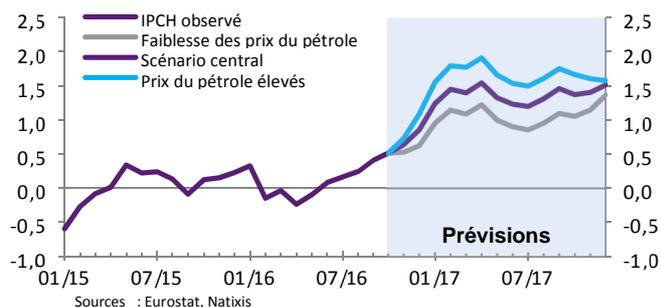
Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole, l'année 2016 a bien démarré avec un premier semestre en croissance et en terminant plus faiblement, ce qui a globalement permis une reprise à petite vitesse pour la zone euro.

Zone euro : Productivité et croissance (glissement annuel (GA) en %)



D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée. Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements. En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (primaires et élections présidentielles en mai) et en Allemagne (élections à l'automne).

Zone euro : Prévision d'inflation IPCH en fonction de différentes hypothèses sur le prix du pétrole (GA en %)

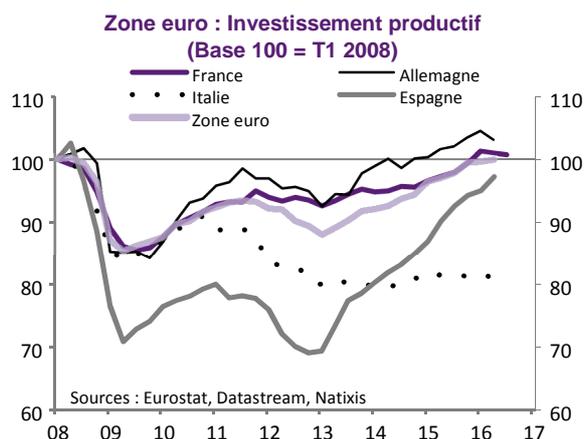


En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant

l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre +1,2% en moyenne en 2017 après +1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Une interrogation demeure, c'est le niveau d'investissements. Un décollage améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.



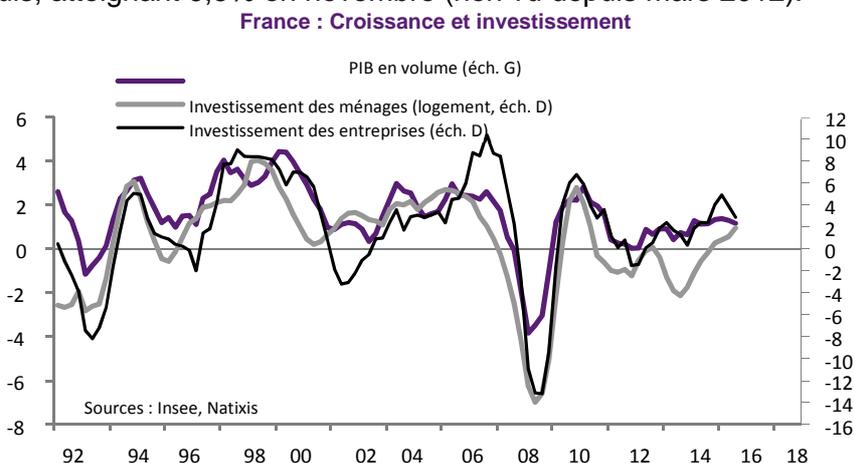
L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

La France

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. Après la pause du 2^{ème} trimestre, la croissance française est revenue, à un rythme toutefois nettement inférieur à celui 1^{er} trimestre. En moyenne au 3^{ème} trimestre, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016 ; l'investissement des entreprises stagne également tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée (+1% en GA) due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé (14,9% au 3^{ème} trimestre). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,2%, le taux de chômage est en baisse continue depuis, atteignant 9,5% en novembre (non vu depuis mars 2012).



A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement, particulièrement face au dollar. Cette tendance améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants.

La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France bien que son niveau soit inchangé par rapport à 2015, car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.

Cependant, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. L'année 2017 sera marquée une inflation plus forte (+1,4% en moyenne).

Après s'être légèrement détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits de ménages et des entreprises sont en forte hausse depuis fin 2015.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

Les finances publiques

Le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du Produit Intérieur Brut (PIB) contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44,7% contre 44,9% en 2014).

En 2016, le déficit se réduirait davantage (à -3,3% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, le programme de stabilité 2016-2019 fixant un objectif de 2.7% du PIB.

Cet effort conséquent et concentré sur les dépenses publiques impacte donc les collectivités locales.

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-3,3	-2,7	-1,9	-1,2
Solde structurel des administrations publiques	-1,9	-1,6	-1,1	-0,3	0,0
<i>Etat</i>	-3,3	-3,3	-3,0	--	--
<i>Organismes d'administration centrale</i>	-0,1	-0,1	0,0	--	--
<i>Collectivités locales</i>	0,0	0,0	-0,1	--	--
<i>Administrations de sécurité sociale</i>	-0,2	0,0	0,3	--	--
Dette des administrations publiques	96,2	96,1	96,0	95,4	93,3
Taux de Prélèvements obligatoires	44,7	44,5	44,5	--	--
Ratio de dépense publique	55,5	55,0	54,6	--	--

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis

Source : Minefi

Ces chiffres sur les finances publiques sont à titre indicatif car nous devons attendre que le prochain gouvernement donne ses orientations budgétaires en mai 2017.

B- Les conséquences pour les collectivités territoriales

Dotations

Le projet de réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est abandonné.

Les collectivités territoriales prennent part à l'effort de réduction de la dépense publique. L'enveloppe normée (dotations de l'Etat aux collectivités territoriales hors FCTVA) baisse de près de 2.27 milliards d'euros en 2017.

Comme l'avait annoncé le Président, la contribution au redressement des finances publiques est diminuée de moitié par rapport à 2016, mais le plafonnement de l'écêtement de la dotation forfaitaire est augmenté.

L'enveloppe de la dotation de péréquation est en augmentation de 9%.

Les dotations de compensation baissent de l'ordre 68%, sauf la compensation de TH pour les personnes défavorisées.

Péréquation

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales est stable pour 2017 et sera fixée à 2% des recettes fiscales à compter de 2018.

Fiscalité

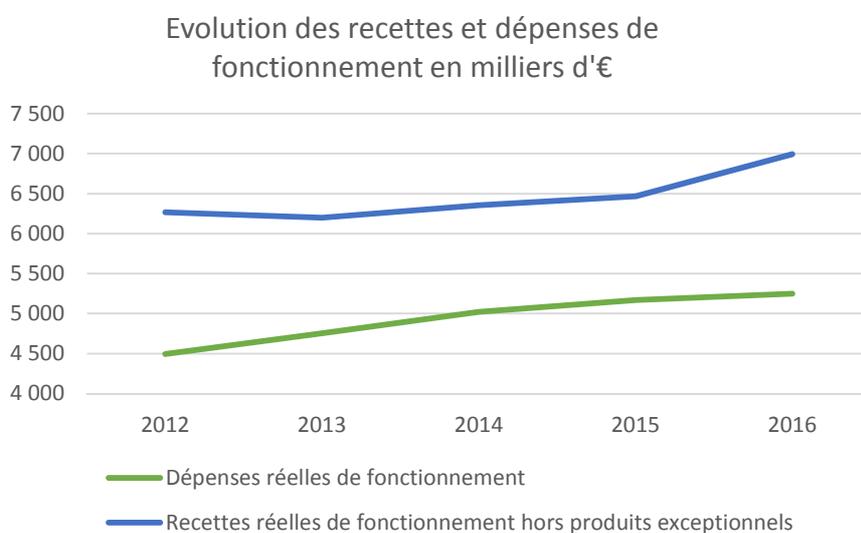
La loi de finances 2017 a fixé le coefficient de revalorisation des bases locatives à 0.4%, il s'agit de la plus faible revalorisation historique.

La valeur locative des locaux professionnels sera révisée en 2017.

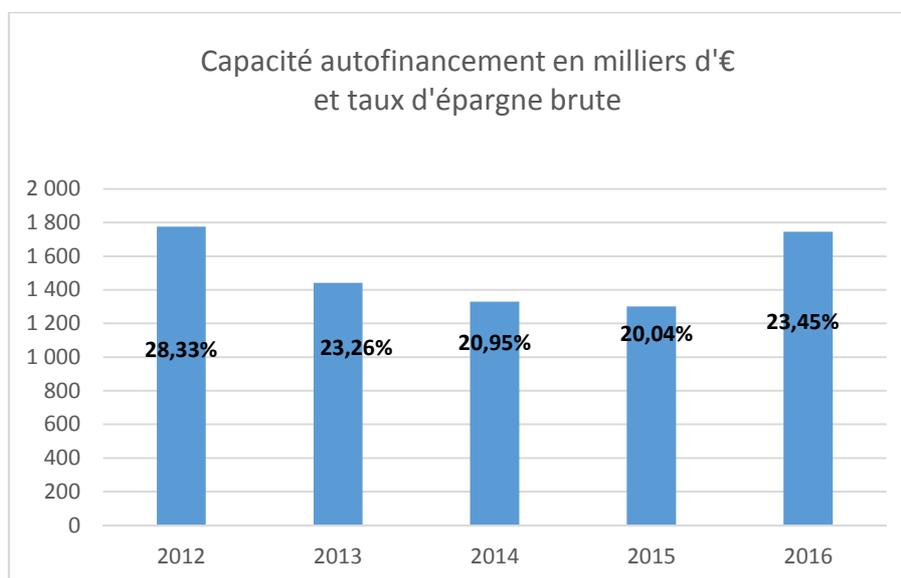
2- LA SITUATION DE LA COMMUNE DE POISY

La situation financière de la commune de Poisy fin 2016 apparaît saine.

Elle repose avant tout sur un niveau conséquent d'épargne brute (autofinancement) : 23.45 % des recettes courantes de fonctionnement pour 2016 (seuil d'alerte 10 %).



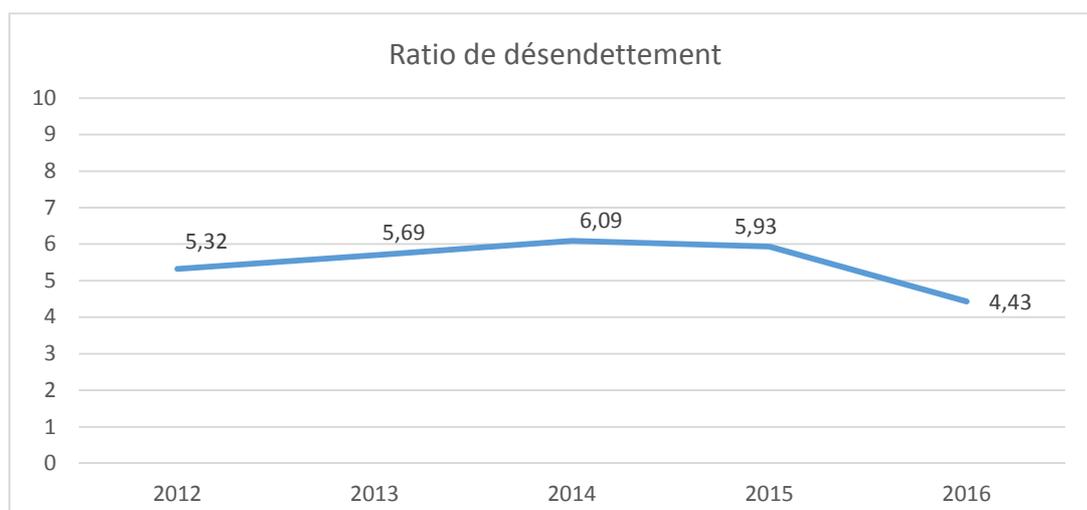
L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement due à la mise en place de nouveaux services ces dernières années (restaurant scolaire pour l'école maternelle, nouveaux rythmes scolaires, accueil de loisirs étendu au moins de 6 ans, courts de tennis) et une moindre augmentation des recettes réelles de fonctionnement, ont un impact sur l'autofinancement qui reste cependant à un niveau élevé et est en augmentation en 2016 du fait de recettes fiscales en hausse issues de la taxe sur les terrains devenus constructibles).



La Commune réalise des investissements substantiels : 537 €/habitant/an ces cinq dernières années, soit 75 % de plus que ses homologues.

En milliers d'euros	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement	4 773,56	3 318,22	4 191,09	3 485,36	3 331,97

L'endettement résultant (7,74 M€ fin 2016) est plus élevé que celui des collectivités de même taille mais il est néanmoins parfaitement proportionné aux capacités de remboursement, ainsi qu'en témoigne le ratio de désendettement de 4.43 ans (jusqu'à 10-15 ans tolérables).



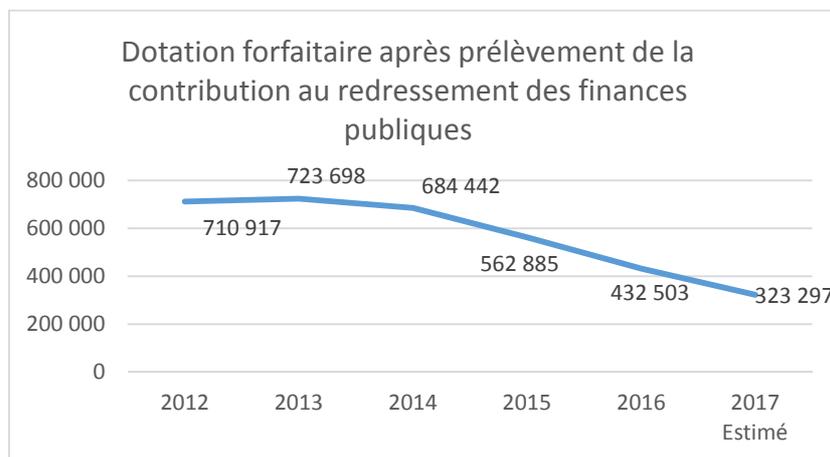
Enfin, la Commune se caractérise par un niveau de pression fiscale modérée, son « effort fiscal » est de 0,654 alors que la moyenne nationale des communes de même strate est de 1,123.

3- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A- Les recettes de fonctionnement

Les dotations de l'état

Les dotations de l'état versées aux collectivités territoriales en 2017 subiront une nouvelle baisse. Malgré la diminution de la contribution au redressement des finances publiques, la dotation forfaitaire diminuera encore de l'ordre de 109 000€, du fait de l'écrêtement.



La dotation de solidarité rurale devrait être maintenue au niveau de 2016, voire augmentée.

Le Fond de Péréquation des recettes InterCommunes (FPIC)

Le gel de la péréquation intercommunale et la fusion des structures intercommunales engendrent une diminution du prélèvement du Grand Anancy Agglomération pour 2017.

Ce bonus bénéficiera pour 70% aux communes membres du Grand Anancy.

Le prélèvement FPIC 2017 sera donc en diminution.

Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de la commune sont restées dynamiques en 2016 avec une augmentation de 5% due à une augmentation des taux de 2 % et à une évolution des bases de :

- 7.62 % pour la taxe d'habitation
- 3.57% pour la taxe sur le foncier bâti
- 1.82 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Pour 2017, l'estimation proposée prend en compte une augmentation physique des bases de 1.2 % pour la taxe d'habitation et de 0,9 % pour la taxe foncière à laquelle s'ajoutera la revalorisation des bases locatives prévue dans la loi de finances 2017 de 0.4 %.

Cette dynamique n'est pas suffisante pour faire face à la perte des recettes versées par l'état.

Produits attendus	2014	2015	2016	2017	
				Taux constants	Taux +2%
Taxe habitation	1 066 139	1 161 374	1 215 295	1 234 892	1 259 027
Taxe Foncière bâti	733 096	777 036	821 269	831 730	848 420
Taxe Foncière non bâti	13 628	14 116	14 663	14 722	15 017
Majoration résidences secondaires		5 642	6 700	6 700	6 700
Total	1 812 863	1 958 168	2 057 927	2 088 044	2 129 164

Compte tenu de la volonté de poursuivre une politique d'investissement importante, la commune de Poisy propose de faire évoluer les taux de fiscalité de 2 % en 2017, ce qui permettrait d'avoir une majoration du produit fiscal de l'ordre de 71 000 € (3.46 %) par rapport à 2016.

Les autres produits fiscaux seront reconduits dans leur montant pour l'année 2017 excepté la taxe sur les terrains devenus constructibles, difficile à évaluer.

Les produits des services et autres recettes

Les produits des services ont augmenté de 7.74 % en 2016, cette augmentation est notamment due à l'augmentation des services d'accueil périscolaires, de loisirs et de petite enfance.

Les tarifs augmentant de 2 % au 1^{er} janvier 2017, les recettes de ces services seront prévus avec une évolution similaire de 2 %.

Les autres produits de gestion courante seront maintenus au même niveau qu'en 2016.

B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation ces dernières années du fait de la mise en place de nouveaux services et équipements (accueil de loisirs renforcé, rythmes scolaires, courts de tennis). Leur augmentation a été moins élevée en 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement	4 495 522	4 755 991	5 022 652	5 169 073	5 250 158
Charges de personnel nettes	2 386 280	2 559 988	2 809 101	2 960 163	3 052 116

Les efforts de bonne gestion devront être poursuivis afin de limiter l'évolution des charges de fonctionnement, hors dépenses de personnel, transfert du gymnase de Poisy et externalisation de services, à un niveau de 1 %.

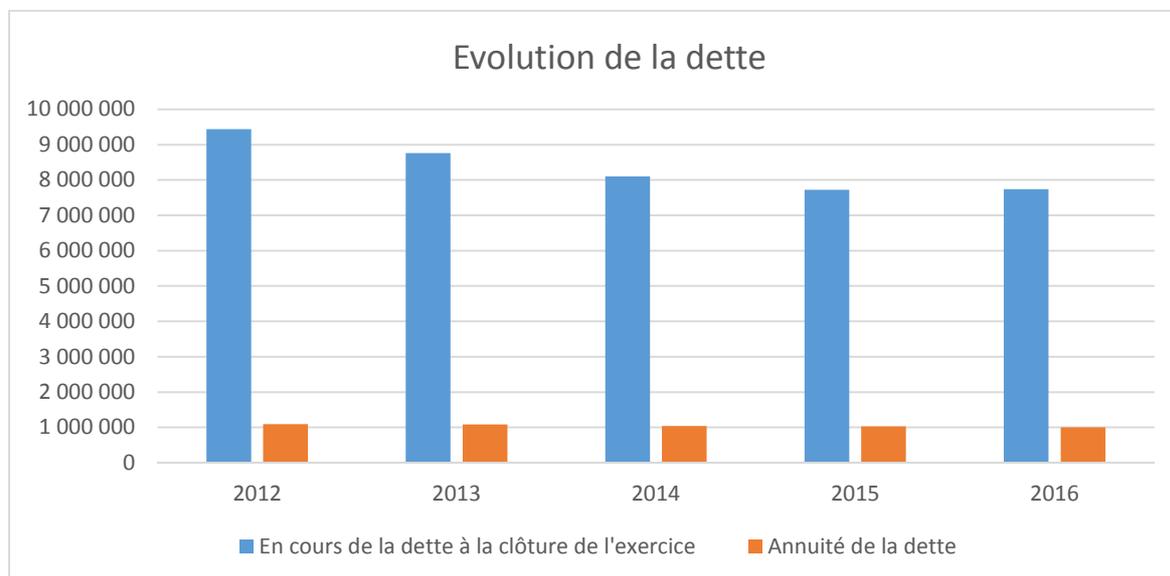
Il faudra limiter au maximum l'augmentation des charges de personnel.

La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) actuellement en cours ne permet pas de chiffrer cette évolution. Il est à noter que des départs en retraite ne seront pas remplacés et les services seront externalisés, ce qui viendra augmenter les charges à caractère général.

C- Les dépenses d'investissement

La dette

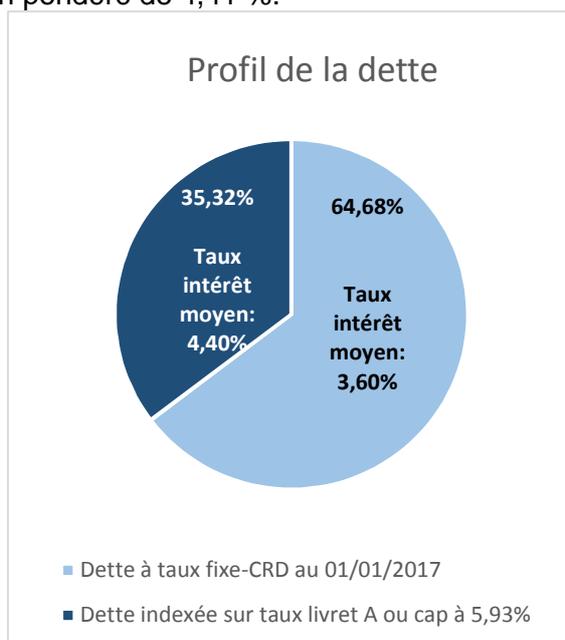
Fin 2016, l'en-cours de la dette de la commune de Poisy s'élève à 7 740 378 €, en diminution de 1 703 600 € depuis 2012.



Emprunts et Dettes au 01/01/2016	Organisme Prêteur	Capital Restant dû 31/12/2016	Durée Résiduelle	Taux	Annuité 2017	
					Capital	Intérêts
1641 Emprunts auprès des établissements de crédits	-	7 206 204,73	-	-		
MON233620EUR/02	CLF	527 552,22	8,50	3,42	51 046,86	18 042,29
00000023611	CA DES SAVOIES	653 168,58	11,00	4,2	47 766,37	26 687,31
MIN261270EUR/27	CLF	733 396,28	12,08	3,93	44 303,90	29 302,85

MON269403EUR	CLF PRELEVEMENT	458 505,36	8,50	2,46	49 114,45	10 828,47
PRET 00333543	CA DES SAVOIES	1 400 000,00	14,00	3,59	100 000,00	50 958,05
MON242099EUR/25- Tx=3,87%ou5,93%si €<1,45CHF	CLF PRELEVEMENT	1 733 582,29	4,83	5,93	313 734,72	104 229,23
17669-PSPL-Indexé/taux livret A +1 point	CDC BORDEAUX	1 000 000,00	22,33	1,75	0,00	0,00
MIN261270EUR/02	CLF	700 000,00	14,00	3,01	50 000,00	20 788,85
<u>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</u>	-	<u>534 173.19</u>	<u>0,00</u>	-	-	-
0213200000	SYANE SELEQ	52 102,60	6,08	5,79	7 443,24	3 016,74
0213200100	SYANE SELEQ	38 936.77	6,08	5,40	5 562,40	2 102,59
0213200300	SYANE SELEQ	56 014.08	8.08	4,74	6 223,79	2 655,07
0213200400	SYANE SELEQ	7 409.06	9,08	4,03	740,91	298,59
0213200401	SYANE SELEQ	15 675.52	10.08	4,03	1 425,05	631,72
0213200402	SYANE SELEQ	23 835.55	10.08	4,03	2 166,87	960,57
0213200500	SYANE SELEQ	3 401.27	10.08	3,64	309,20	123,81
0213200501	SYANE SELEQ	4 624.90	10.08	3,64	420,44	168,35
0213200600	SYANE SELEQ	27 152.11	11.08	3,97	2 262,67	1 077,94
0213200601	SYANE SELEQ	20 581.05	11.08	3,97	1 715,08	817,07
0213200603	SYANE SELEQ	12 679.23	11.08	3,97	1 056,61	503,37
0213200700	SYANE SELEQ	98 986.35	12.08	4,63	7 614,33	4 583,07
0213200701	SYANE SELEQ	9 058.19	12.08	4,63	696,78	419,39
0213200800	SYANE SELEQ	59 779.89	13.08	4,11	4 269,99	2 456,95
0213200900	SYANE SELEQ	20 753.99	14.08	3,61	1 383,60	749,22
0213201000	SYANE SELEQ	66 351.93	15.08	3,59	4 146,99	2 382,03
0213201001	SYANE SELEQ	16 830.70	15.08	3,59	1 051,92	604,22
Total général		7 740 377.92	0,00		704 456,17	284 387,75

Cette dette est contractée pour 7 206 205 € auprès d'établissements de crédits à un taux d'intérêt moyen pondéré de 3.85 % ; et pour 534 173 € auprès du Syane (syndicat intercommunal) pour le financement des travaux d'électrification et d'enfouissement des réseaux à un taux moyen pondéré de 4,41 %.



Les emprunts sont majoritairement à taux fixe (65%), avec un taux moyen de 3,60 %.

Emprunts à taux indexés :

La commune a souscrit en 2006 un emprunt structuré dont le taux varie en fonction de la parité euros/francs suisse, le taux étant plafonné à 5,93 %. Cet emprunt a permis de bénéficier d'intérêts calculés sur un taux de 3,87 % les 3 premières années, et a, depuis, un taux de 5,93 %. Cet emprunt prend fin en 2021.

La commune a bénéficié de l'enveloppe sur fonds d'épargne de Prêts au Secteur Public Local (PSPL) mise en place pour la période 2013-2017 en contractant un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignation en 2015 dont le taux est indexé sur celui du livret A avec une marge de 1%. Cet emprunt, mobilisé en 2015 et 2016 à hauteur de 1 000 000 €, est en phase de mobilisation jusqu'en 2019 et a un taux actuel de 1,75 %.

Les dépenses d'équipement

Les engagements pluriannuels :

Les terrains de tennis couverts ont été livrés et les derniers aménagements se sont terminés en 2016.

L'opération d'aménagement Parc'espaces, avec l'acquisition des terrains, la construction d'un groupe scolaire, d'une salle des fêtes et la mise en valeur de la zone humide a fait l'objet d'une programmation pluriannuelle de 2015 à 2019 pour un montant de 23,1 millions d'euros.

L'opération Cœur de village avec la valorisation des bâtiments existants et la création d'un espace cérémonie et d'un espace association a également fait l'objet d'une programmation pluriannuelle de 2016 à 2019 pour un montant de 2.073 millions d'euros.

Les crédits restant disponibles de 2016 pour ces deux opérations sont reportés sur 2017.

Les dépenses d'équipements (hors reports) prévues pour l'année 2017 seront de l'ordre de 4 250 000 euros : 595k€ pour les bâtiments, 1 703k€ pour la voirie, 319k€ pour les réseaux d'électrification et d'éclairage public, 1 450k€ pour les acquisitions foncières, 80 k€ pour les espaces naturels, 103k€ pour l'équipement des services.

D- Les recettes d'investissement

Elles sont composées des subventions liées aux projets d'investissement pour 170k€, du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses 2016 pour 201k€, de la taxe d'aménagement pour 235k€. Des cessions sont prévues à hauteur de 1 000k€.

L'excédent de clôture de l'exercice 2016 et l'autofinancement prévisionnel 2017, majoré de 550k€ avec l'intégration du solde de l'opération des Resses d'Aze, permettront de couvrir les dépenses d'investissement prévues.